Identification: 315732 909 00017 RCS Châlons

S.A.R.L. au capital de 7 500 €

Isolement aux bruits aériens

Le Parc aux Daims, à Jonchery-sur-Vesle (51)

Ce document comprend 8 pages

Tel.: 3 26 66 12 58 Tel.: 4 76 89 36 63 Tel.: 06 81 59 21 64

Échologos	
Commanditaire:	ECOLOGGIA BATIMENT – M. Gegout
Ouvrage:	Logements seniors Le Parc aux Daims à Jonchery-sur-Vesle (51)
Objet :	Mesurage d'isolement aux bruits aériens
Date des mesurages :	17 juillet 2014
Date du rapport :	25 juillet 2014
Auteur:	Laura NACZAJ Acousticienne, ingénieur ENSIP
Rapport n°:	LN/CS/14378

Table des matières

1	OBJET	4
2	MESURAGE D'ISOLEMENT AÉRIEN SUIVANT LA NORME NF S 31-057	
	2.1 Définitions	
	2.2 Domaine d'application de la norme	
	2.3 Disposition d'essai - Positionnement du microphone et de la source de bruit	4 <i>4</i>
	2.4 Description des locaux testés	4
	2.5 Production du champ acoustique	5
	2.6 Appareillage utilisé pour les mesurages	5
	2.7 Méthode de mesurage suivie	5
	2.8 Méthode de mesurages de la durée de réverbération d'un local	
	2.9 Niveaux de pression acoustique par bandes de fréquences ou pondéré A du bruit d fond à chaque position du microphone et les corrections correspondantes le cas échéant	
	2.10 Corrections dues à la durée de réverbération (TR)	6
	2.11 Valeurs des isolements normalisés exprimés en dB arrondis au décibel le plus proche	6
3	RÉSULTAT	6
4	ANNEXE 1 : DESCRIPTION DES LOCAUX TESTÉS	7
5	ANNEXE 2 : FICHE DE MESURE DE L'ISOLEMENT AUX BRUITS AÉRIENS	8

1 OBJET

Le présent rapport de mesure concerne la valeur de l'isolement acoustique entre deux chambres du projet de logements seniors Le Parc aux Daims à Jonchery-sur-Vesle (51).

2 MESURAGE D'ISOLEMENT AÉRIEN SUIVANT LA NORME NF S 31-057

2.1 Définitions

La norme définit l'isolement d'une pièce de réception vis-à-vis d'un local d'émission. Le local d'émission est le local où est placée la source de bruit. Le local de réception est celui que l'on doit protéger.

2.2 Domaine d'application de la norme

Elle est applicable pour le contrôle in-situ de la qualité d'isolation acoustique de bâtiments tels que les bâtiments d'habitation, bureaux, locaux d'enseignement, hôpitaux, hôtels.

La norme est applicable si : le volume du local de réception en m^3 est tel que 10 < V < 200.

Le cas traité dans ce rapport est donc dans le champ d'application de la norme.

2.3 Disposition d'essai - Positionnement du microphone et de la source de bruit

2.3.1 Conditions générales de mesurage

L'aire d'absorption équivalente du local d'émission n'a pas varié entre le mesurage des niveaux de pression acoustique émission et réception.

Le local ne comprend pas de bouche de ventilation réglable.

2.3.2 Positionnement du microphone et de la source de bruit

2.3.2.1 Position du microphone dans un local

La hauteur du microphone au-dessus du sol est de 1,50 mètre.

2.3.2.2 Position de la source dans le local

La façade est unique, l'enceinte est positionnée dans l'angle de référence situé à droite en regardant la façade.

Dans le local de réception, l'angle de référence est défini de façon similaire à l'angle de référence du local d'émission. Le microphone est positionné sur la diagonale issue de l'angle de référence et au deux tiers de sa longueur à partir de celui-ci.

2.4 Description des locaux testés

Le plan de disposition des locaux où sont effectuées les mesurages (local émission - local réception), avec l'emplacement de la source de bruit et du microphone, est joint en annexe 1.

Échologos

Symboles utilisés sur les plans :



Source de bruit



Microphone

2.5 Production du champ acoustique

Le champ acoustique est produit au moyen d'une chaîne électroacoustique composée d'un générateur de bruit rose, d'un amplificateur et d'une enceinte large bande.

Il est stable et a un spectre régulier.

2.6 Appareillage utilisé pour les mesurages

Amplificateur générateur de bruit rose SINUS type M600N n°800287.7 Enceinte omnidirectionnelle SINUS type DO-12 n°80068.2 Sonomètre analyseur BRUEL & KJAER type 2260 n°2254789 Calibreur BRUEL & KJAER type 4231 n°2343057 Logiciel de mesurages bâtiment/version 2 BRUEL & KJAER type BZ 7204 Logiciel acoustique bâtiment BRUEL & KJAER type 7830 Qualifier Version 2.17.

2.7 Méthode de mesurage suivie

Mesurage par bande de fréquence.

2.8 Méthode de mesurages de la durée de réverbération d'un local

La norme NF S 31-057 ne définit pas de méthode de mesurage de la durée de réverbération d'un local. La mesure de ce critère acoustique sert, dans la présente norme, à l'évaluation du terme correctif pour le calcul des valeurs normalisées.

Il est spécifié qu'elle doit être mesurée pour les mêmes bandes de fréquences et au même emplacement que le niveau de pression acoustique en s'assurant que l'aire d'absorption du local n'a pas été modifiée (par le nombre de personnes notamment).

Pour le mesurage de la durée de réverbération, une fois le champ sonore établi, la pression est enregistrée après coupure de la source de bruit rose.

2.9 Niveaux de pression acoustique par bandes de fréquences ou pondéré A du bruit de fond à chaque position du microphone et les corrections correspondantes le cas échéant

Quand le bruit de fond peut être mesuré, il doit l'être juste avant ou juste après le relevé du niveau de pression acoustique dû à la source de bruit. Selon que le mesurage est fait par bandes de fréquences ou globalement en dB(A), la correction est faite sur les niveaux par bandes de fréquence ou en dB(A).

Lorsque la différence entre le niveau de pression acoustique dû à la source de bruit et celui du bruit de fond est supérieur à 7 dB, il n'y a pas de correction apportée au niveau de réception dû à la source de bruit. Lorsque cette différence est comprise, bornes incluses, entre 5 et 7 dB, on retranche 1 dB aux valeurs lues.

Si cette différence est inférieure à 5 dB, la mesure n'est pas significative mais si les exigences de qualité acoustique sont néanmoins vérifiées, le résultat pourra être retenu.

2.10 Corrections dues à la durée de réverbération (TR)

Les valeurs quantifiant la qualité d'isolation acoustique des bâtiments sont normalisées par rapport à une durée de réverbération de référence T₀ qui peut être différente selon la destination des locaux.

La définition de T_0 relève généralement d'une réglementation ou d'un cahier des charges, cependant, en l'absence de spécification de l'utilisation des locaux, on prendra :

- pour les locaux de volume inférieur à 50 m³, $T_0 = 0.5$ s
- pour les locaux de volume supérieur à 50 m³, $T_0 = T_{ref} \times \frac{V}{V_{ref}}$

avec $T_{ref} = 1$ s et $V_{ref} = 100 \text{ m}^3$

La correction s'effectue selon la formule : $D_{nT} = D + 10 \log \frac{T}{T_0}$

2.11 Valeurs des isolements normalisés exprimés en dB arrondis au décibel le plus proche

Les résultats sont exprimés en décibels, arrondis à l'unité la plus proche dans le sens favorable à l'ouvrage s'ils se terminent par 0,5.

Si un microphone est placé à moins de 1 mètre d'une paroi, la mesure dans la bande d'octave centrée sur 125 Hz ne doit pas être prise en compte dans les calculs.

3 RÉSULTAT

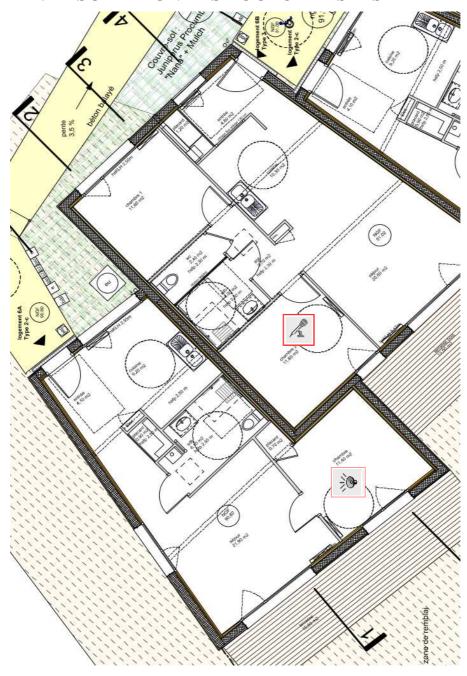
Tableau de résultat

Local d'émission	Local de réception	D _{nT,A} mesuré (en dB)	$D_{nT,A}$ réglementaire (en d B)	Conformité
Chambre Logement 6A	Chambre 2 Logement 6B	59	53	oui

La fiche de calcul est fournie en annexe 2.

L'isolement au bruit aérien entre la chambre du logement 6A et la chambre 2 du logement 6B est conforme au regard de l'arrêté du 30 juin 1999.

4 ANNEXE 1 : DESCRIPTION DES LOCAUX TESTÉS



5 ANNEXE 2: FICHE DE MESURE DE L'ISOLEMENT AUX BRUITS AÉRIENS

Différence de niveaux standardisée selon ISO 140-4

Mesurages in-situ d'isolement au bruit aérien entre pièces

Client: ECOLOGGIA Date d'essai: 17/07/2014

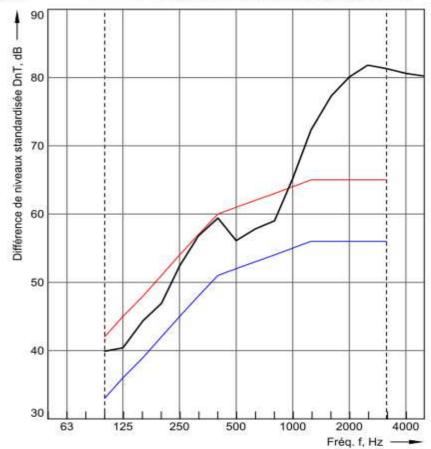
Description et identification de la construction et du montage de l'essai, direction du mesurage:

Émission : Chambre - Logement 6A Réception : Chambre 2 - Logement 6B

Mur à ossature bois

Volume de la pièce d'émission: 38,7 m³ Volume de la pièce de réception: 37,80 m³ Gamme de fréquence selon la courbe des valeurs de référence (ISO 717-1)

Fréq.	DnT
f	1/3 Octave
Hz	dB
50 63 80	
100	39,9
125	40,4
160	44,4
200	46,9
250	52,4
315	56,8
400	59,4
500	56,1
630	57,8
800	59,0
1000	65,2
1250	72,3
1600	77,3
2000	80,1 B
2500	81,8 B
3150	81,3 B
4000	80,6 B
5000	80,2 B



B: DnT >= value shown

Evaluation selon ISO 717-1

 $D_{nT,w}(C;C_{tr}) = 61(-2;-7) dB$

Evaluation basée sur des mesures insitu en bandes de tiers d'octave par méthode d'expertise

Numéro du rapport d'essai: LN/CS/14378

Nom de l'organisme responsable de l'essai: ECHOLOGOS

Date: 25/07/2014

Signature: L. NACZAJ